

Animateur d'Equipe Autonome de Production*

* Cette formation est éligible au Compte Personnel de Formation

www.formation-industries-bn.fr

Le Métier

L'Animateur (trice) d'équipe autonome de production anime un groupe d'opérateurs, en mettant en œuvre des connaissances et des savoir-faire techniques dans le domaine de la production.

Il ou elle doit être capable de :

- ⊙ Ordonnancer et optimiser l'activité du secteur dans son périmètre de responsabilité, en adéquation avec les objectifs de production
- ⊙ Affecter ou réaffecter les ressources humaines de son secteur en fonction des nécessités de la production
- ⊙ Communiquer à sa hiérarchie tout élément nécessaire à la gestion du secteur
- ⊙ Relayer auprès du personnel de son secteur toutes informations nécessaires à son bon fonctionnement
- ⊙ Faire appel, dans les conditions fixées par le responsable de l'unité ou de l'atelier, aux services supports nécessaires au bon fonctionnement de son secteur
- ⊙ S'assurer de la conformité des moyens de mesure et de leur étalonnage
- ⊙ Veiller à l'application des procédures, notamment Qualité Sécurité Environnement, pour son secteur
- ⊙ Evaluer le bon fonctionnement de l'ensemble des postes de son secteur
- ⊙ Assurer la remontée d'informations et le suivi des données de la gestion de production
- ⊙ Identifier les dysfonctionnements de son secteur et proposer des solutions d'amélioration
- ⊙ Conduire les actions correctives qui lui sont confiées dans le cadre de plans d'actions

Public

- ⊙ Salariés dans le cadre de la formation continue
- ⊙ Salariés souhaitant valider leurs compétences par une démarche de certification
- ⊙ Jeunes diplômés

Programme

- ⊙ Formation de formateur
- ⊙ Développer sa capacité de synthèse
- ⊙ Prise de parole efficace
- ⊙ Growth program
- ⊙ Bureautique
- ⊙ Risques psychosociaux
- ⊙ Safety leadership
- ⊙ Vps
- ⊙ Outils qualité
- ⊙ Accompagnement a la certification et suivi en entreprise
- ⊙ Ecole des métiers team leader
- ⊙ Accompagnement et préparation à la certification

Durée et Lieux

Le lieu est à définir et la durée s'effectue selon la définition du besoin et l'évaluation pré formative.

Capacité d'accueil

Entre 8 et 12 apprenants par session

Prérequis

Les candidats doivent savoir lire, écrire, compter et disposer d'une première expérience en milieu industriel.

Prise en charge

Contrat de professionnalisation
(-26 ans et + 26 ans)
Salarié en CPF, CIF, VAE et Période de Professionnalisation

Certification

CQPM Animateur d'Equipe autonome de production - n° 0251

Les Certificats de Qualification Paritaires de la Métallurgie (CQPM) certifient vos capacités professionnelles

